

Québec, le 29 juillet 2022

### ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Locations et Transport Tivi inc.  
5205, Airport Road  
Case postale 175  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

N/Réf. : 3215-16-061

Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé au camp Delta par Locations et Transport Tivi inc.

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 26 avril 2022, concernant le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé au camp Delta, et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- L'aménagement d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé pour le campement Delta, lequel a une capacité actuelle d'environ 25 personnes, situé à environ 100 km à l'ouest de Kangisujuaq et à environ 50 km à l'ouest de l'aéroport de Donaldson.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

- Courriel de M. Frédéric Fleury, de Canadian Royalties Inc. Pour Locations et Transport Tivi inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 26 avril 2022 à 13 h 26, concernant le formulaire de renseignements préliminaires pour le Non-assujettissement – Site de brulage en territoire isolé – Camp Delta, Tivi inc., 1 page et 4 pièces jointes (incluant la version en anglais des pièces suivantes) :

## ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-16-061

Le 29 juillet 2022

- Lettre de M. David Forrest, de Locations et Transport Tivi inc. concernant les renseignements préliminaires pour l'installation d'un site de brulage au camp isolé de Delta, 100 km à l'ouest de Kangisjuak, 1 page;
- Formulaire « PN 1 - Renseignements préliminaires », daté du 20 avril 2022, 10 pages incluant 3 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

  
Marc Croteau